

Procès-Verbal N° 15
Conseil d'Administration
de la Ligue Régionale de Triathlon des Pays de la Loire
Samedi 14 mars 2020
Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland - NANTES

Ordre du jour :

- 1) Validation des coûts 2021
- 2) Validation du bilan comptable 2019
- 3) Validation du budget prévisionnel 2020
- 4) Triathlon de la Baule : Réduction accordée
- 5) Le certificat médical « sport en compétition »
- 6) Questions diverses

Présents CA : Luc BOURON, Jean-Paul COTTANCEAU, Henri DEPOIVRE, Bruno HAMARD, Thierry FOUCAUD, Karine LEBRIS, Benjamin POGGI.

Absent.e.s excusé.e.s : Pascal DURAND, Stéphanie LEBERT
Quorum atteint (1/3 présents sur 9 élus).

Salariés Présents : Gilles DIEUDE (Agent Développement), Tristan LE CORVEC (CT), Nadège NAUDAN-GURIEC (Secrétaire salariée),

Début de la séance : 9h15

Secrétaire de séance : Thierry Foucaud

En raison des dispositions sanitaires au niveau National, le Conseil d'Administration de la Ligue Triathlon des Pays de la Loire, initialement prévu le vendredi 13 mars 2020, est déplacé au samedi 14 mars 2020 à 9H. Les Assemblées Générales Extraordinaire (modification des statuts) et Ordinaire convoquées le samedi 14 mars 2020 à 14h sont reportées à une date ultérieure. La situation actuelle ne permet pas de fixer une date à court terme.

1) Validation des Coûts 2021 :

Benjamin Poggi présente le document pour les coûts 2021.

La formulation sur les tarifs « Épreuves Jeunes » a été revue pour une meilleure Compréhension.

Il informe avoir intégré les indemnisations des arbitres pour un meilleur suivi et lecture chaque année, alors que ceux-ci apparaissaient dans le document « Règlement de la Commission Régionale d'Arbitrage des Pays de la Loire ». L'indemnisation des arbitres concernant les nuitées, validées lors du CA du 19 juin 2019, est intégrée dans le document des coûts 2021.

Bruno HAMARD pense que la Ligue doit-être vigilante dans ses dépenses, notamment avec les aides d'états qui tendent à diminuer, voir disparaître. Il justifie sa réflexion au travers des 3 salariés à maintenir.

Après un long échange entre les personnes présentes, chacun avec ses arguments, tout en soulignant que les tarifs part ligue sont inchangés depuis 2014, des augmentations de certaines licences seront proposées aux clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'ensemble des membres du conseil d'administration indiquent qu'il sera nécessaire de faire une projection des finances de la ligue à moyen terme.

Propositions :

. Augmentation de la part Ligue (16€ à 26€) sur la licence individuelle de 90€ à 100 €
(6 POUR, 1 ABSTENTION).

. Augmentation de la part Ligue (16 à 20€) sur la licence compétition Se/Maters/Para de 90 à 94 €
(5 POUR, 2 ABSTENTION).

2) Validation du bilan comptable 2019 :

Les licences 2021 de la rentrée 2020 seront encaissées avant d'être validées, ce qui évitera une dépense d'énergie inutile au secrétariat de la Ligue quant aux encaissements.

Pour une meilleure visibilité des aides, des accords cadre avec la FFTRI dans le financement des CTL, Tristan Le CORVEC est chargé de faire une « photo » du National, pour éventuellement avoir des aides de la part de la FFTRI rendant la répartition actuelle plus équitable. Il est envisagé d'envoyer une demande officielle au Président de la Fédération.

Une réflexion devra être menée pour une baisse des coûts. L'éventualité d'achat d'un local est émise devant les frais de location actuel.

Le bilan comptable 2019 est validé à l'unanimité.

3) Validation du budget prévisionnel 2020 :

Luc Bouron informe que le prévisionnel 2020 a été établi sur les bases de 2019.

Suite à question, il est précisé que les factures des abonnements téléphoniques comprennent le Forfait Internet et les portables avec un contrat Professionnel.

Lors du prochain bilan comptable il faudra valoriser le bénévolat. Un outil devrait-être à disposition.

Le budget prévisionnel 2020 est validé à l'unanimité.

4) Triathlon de la Baule : Réduction accordée

A la demande de Luc Chatelier une remise avait été accordée par Daniel Bazoge sur les factures des pass compétitions et des émargements.

Lorsqu' Hervé Delaunay a repris l'organisation de cette manifestation, il nous a demandé de poursuivre cette remise, ce que nous avons accordé mais sous forme de plafond, de 2014 à 2017 : 14 000 euros ; 2018 : 15000 euros.

En 2019, Une négociation globale a été entamée avec la FFTRI pour conserver le GP de la Baule, négociation où nous n'avons pas été invités. Néanmoins tous les éléments concernant cette épreuve ont été envoyés pour montrer les efforts de la ligue pour conserver le triathlon de la Baule dans le giron fédéral. Néanmoins, la FFTRI a répondu défavorablement à notre demande (courrier en annexe).

Les factures ayant augmentées de façon significatives le plafond a augmenté également (21589,50€ Une réduction de 6500€).

5) Le certificat médical « sport en compétition »

Récemment un Président de Club a fait un retour sur le certificat médical demandé aux adhérents des clubs en licence compétition.

Thierry Foucaud a recherché sur les précédentes éditions des Réglementations Sportives émises par la FFTRI, et communiquées aux clubs. Celles-ci font état pour une licence compétition d'un certificat médical « d'absence de contre-indication à la pratique du Sport en Compétition ». Idem pour le modèle de certificat fournit sur l'espace licence de chaque adhérent.

Sans vouloir se faire l'avocat des écrits, Thierry Foucaud pense que la FFTRI a voulu, en ciblant le Mot **SPORT** en compétition, ne pas reprendre le texte du code du sport (Art L231-2) qui propose la définition évoquée précédemment mais aussi « l'absence de contre-indication de la discipline concernée en compétition ». En l'occurrence « le Triathlon », ce qui est restrictif.

Devant ces explications, les membres présents ne peuvent qu'inciter les clubs à bien prendre connaissance de la réglementation FFTRI et de ne pas accepter les certificats médicaux « triathlon en compétition ».

Il est même fortement conseillé de reprendre les dossiers et de demander des certificats « sports en compétition » à ceux qui ne sont pas à jour.

6) Questions diverses :

- Henri Depoivre, responsable de la Commission de Sécurité, va prendre contact avec la référente de la FFTRI pour quelques éclaircissements sur les Règles Techniques et de Sécurité (RTS).
- Gilles Dieude, Agent de Développement, qui revient de longue maladie, demande s'il est possible pour lui d'échelonner ses congés qu'il n'a pas pu prendre, sur recommandation du corps médical. Thierry Foucaud lui a répondu que la santé doit-être privilégiée, qu'un accord serait trouvé pour accéder à sa demande.

Fin de séance : 13h10

Le Président
Luc BOURON

Le Secrétaire
Thierry FOUCAUD



LIGUE DE TRIATHLON DES PAYS DE LA LOIRE
Maison des Sports
44 rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES cedex 4
Tél. : 02 40 58 61 66



Ligue de Triathlon des Pays de la Loire
Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland
BP 90312 - 44103 Nantes Cedex 4
☎ 02 40 58 61 66

